

**NATIONS
UNIES**

EP



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/53
2 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : PHILIPPINES

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Fumigènes

- Assistance technique pour une stratégie nationale d'élimination du bromure de méthyle Banque mondiale

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC : programme annuel 2005 Banque mondiale et Suède

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
– PROJETS NON PLURIANNUELS
PHILIPPINES

TITRES DES PROJETS	AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION
a) Assistance technique pour une stratégie nationale d'élimination du bromure de méthyle	Banque mondiale

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	DENR-EMB et DA-FPA
---	--------------------

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2003 jusqu'à octobre 2004)

Annexe E : bromure de méthyle	9,00		
-------------------------------	------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2003 jusqu'à octobre 2004)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	9,03			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	S.O.
--	------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
	a)	151 000	7,0

TITRE DU PROJET :	Assistance technique
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	9,03
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	9,03
SAO à introduire (tonnes PAO) :	S.O.
Durée du projet (mois) :	48
Montant initial demandé (\$US) :	396 000
Coût final du projet :	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	
Coût total du projet (\$US)	548 595
Participation locale au capital (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	0
Subvention demandée (\$US) :	330 000
Rapport coût-efficacité (\$US \$US/kg) :	S.O.
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	24 750
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	354 750
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	O
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement des Philippines a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 44^e réunion une proposition de projet visant à éliminer 9,0 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé principalement pour la fumigation des minoteries et des structures (4,1 tonnes PAO), des céréales (4,8 tonnes PAO) et du sol (0,1 tonne de PAO). Cela représente la consommation totale des usages réglementés de bromure de méthyle aux Philippines. Quelque 36,0 tonnes PAO supplémentaires de bromure de méthyle ont été consommées en 2002 pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition. La consommation de base de bromure de méthyle permettant d'assurer la conformité est de 8,0 tonnes PAO.

Consommation de bromure de méthyle

2. Au cours des années 60, le bromure de méthyle était utilisé aux Philippines pour la fumigation du sol dans la culture des bananes et sur les terrains de golf, et pour la fumigation des moulins à grains et le stockage des céréales. Au cours des années 90, l'industrie bananière a commencé à rechercher des solutions de remplacement afin de s'adapter aux règles des importateurs. En outre, l'utilisation accrue du bromure de méthyle dans l'industrie du golf a ralenti en parallèle avec la découverte que les parasites pouvaient être contrôlés par de bonnes pratiques équivalentes.

3. La consommation de bromure de méthyle aux Philippines s'est toutefois poursuivie de façon constante, quoique à des niveaux plus faibles, en raison de la réticence de certains petits cultivateurs de bananes et de plusieurs autres représentants de l'industrie à adopter d'autres solutions de remplacement pour le bromure de méthyle. Le passage à des substituts et solutions de remplacement qui permettront d'éliminer totalement l'usage du bromure de méthyle pour des applications non sanitaires et préalables à l'expédition exige d'adopter d'autres pratiques et procédures que bon nombre de spécialistes en fumigation trouveront difficiles et inabordables. De plus, tous les utilisateurs (même ceux qui utilisent déjà des solutions de remplacement), devront adopter une méthode de lutte antiparasitaire plus viable, qui empêche la dépendance envers un ou deux produits chimiques comme solutions de remplacement en raison de la possibilité que les parasites y deviennent plus résistants.

4. En raison du niveau constant de consommation à des fins autres que les applications non sanitaires et préalables à l'expédition du bromure de méthyle depuis plusieurs années, les Philippines s'inquiètent au sujet de leur premier objectif de réduction de la consommation en vertu du Protocole de Montréal, une réduction de presque 1 tonne de PAO à réaliser en moins de six mois.

Réglementation en matière de bromure de méthyle

5. Les autorités compétentes en matière d'engrais et de parasitocides (Fertilizer and Pesticides Authority) du Ministère de l'Agriculture représentent l'organisme chargé de la réglementation en matière d'importation, de distribution et d'utilisation des pesticides, y compris le bromure de méthyle, en vertu de l'Arrêté présidentiel 1144 publié en 1977. En vertu de la Loi de la République 6969, le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles a été investi du pouvoir de réglementer les substances toxiques et les déchets nucléaires et dangereux. En vertu de cette Loi, le Ministère a publié un décret établissant les mécanismes de surveillance, les politiques, les mesures administratives et les interdictions en matière de produits chimiques,

y compris les SAO, afin d'assurer la conformité du pays aux ententes dont il fait partie, comme le Protocole de Montréal.

6. Afin de s'assurer de la conformité au Protocole de Montréal et de soutenir l'engagement des Philippines à éliminer les usages réglementés de bromure de méthyle d'ici le début de 2011, le Bureau de l'ozone (faisant partie du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), et les autorités compétentes en matière d'engrais et de parasitocides ont entrepris d'élaborer une stratégie visant à éliminer tout les usages réglementés restants de bromure de méthyle.

Projets approuvés pour les Philippines en matière de bromure de méthyle

7. Dans le passé, les Philippines ont reçu de l'aide pour remédier à la consommation de bromure de méthyle. Un projet d'assistance technique visant à accroître la capacité des organisations agricoles locales et des organisations non gouvernementales de communication en matière de bromure de méthyle a été approuvé par le Comité exécutif à sa 30^e réunion, à un coût total de 25 000 \$US. L'activité a été mise en oeuvre par le PNUE. Du montant total des fonds approuvés, 8 880 \$US ont été retournés au Fonds multilatéral à la 43^e réunion du Comité exécutif.

8. Le Comité exécutif a aussi approuvé un montant de 231 000 \$US pour un projet de démonstration, de formation et d'élaboration de politiques pour des solutions de remplacement du bromure de méthyle pour la fumigation du sol dans la culture des bananes (mis en oeuvre par PNUD) à sa 26^e réunion. Toutefois, les principaux bénéficiaires du projet, les grandes plantations bananières, avaient commencé à rechercher des solutions de remplacement du bromure de méthyle en réponse à la demande des clients survenue à peu près en même temps. Après que le projet a été approuvé, il est devenu difficile de motiver l'industrie à poursuivre le projet de démonstration; le projet a été annulé à la 43^e réunion du Comité exécutif et 214 534 \$US ont été retournés au Fonds multilatéral.

Proposition de projet

9. Les Philippines ont reçu des fonds du Comité exécutif à sa 42^e réunion afin de préparer une stratégie visant à éliminer complètement l'utilisation applications non-sanitaires et préalables à l'expédition de bromure de méthyle au pays. La stratégie de préparation comprenait trois éléments :

- a) Collecte de données et consultation auprès de tous les intervenants de l'industrie afin de déterminer une consommation de base réaliste pour le bromure de méthyle ainsi que la dernière consommation de bromure de méthyle pour les Philippines. Ce processus a de la même façon facilité la communication entre le gouvernement et les autres intervenants du secteur du bromure de méthyle et permis d'en arriver à un accord sur une approche commune au programme d'élimination;
- b) Analyse des renseignements recueillis afin de formuler le plan d'élimination. La collecte des données et le processus de vérification ont permis de suivre la chaîne d'approvisionnement de l'importation à la distribution, des utilisateurs et du mode d'utilisation du bromure de méthyle; et

- c) Formulation, élaboration et parachèvement de la stratégie en consultation étroite avec les agences gouvernementales pertinentes et les intervenants.

10. L'objectif de la stratégie d'élimination du bromure de méthyle est de réduire graduellement et d'éliminer 9,03 tonnes PAO du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation du sol, des structures et des produits, et pour faire en sorte d'avoir à disposition des solutions de remplacement permanentes et viables et d'autres approches permettant de maintenir cette élimination. La stratégie d'élimination permettra aux Philippines de respecter l'objectif visé de réduire la consommation de bromure de méthyle de 8,24 tonnes PAO en 2005 afin de se conformer aux obligations du Protocole de Montréal, et d'éliminer complètement l'utilisation non-sanitaire et préalable à l'expédition de bromure de méthyle d'ici la fin de 2010.

11. Le plan propose de privilégier l'emploi de substituts et de solutions de remplacement au bromure de méthyle respectueuses de l'environnement. Le plan comprend la formation, l'assistance technique et, à un moindre degré, des incitatifs financiers visant à promouvoir une orientation permanente vers les solutions de remplacement et à éliminer la possibilité d'un retour à l'utilisation non-sanitaire et préalable à l'expédition du bromure de méthyle. Il propose aussi des modifications aux politiques et le renforcement et l'amélioration des règlements gouvernementaux sur l'importation, la vente, la possession et l'utilisation du bromure de méthyle, afin de s'assurer que le bromure de méthyle ne sera plus utilisé.

12. Le gouvernement des Philippines demande un appui financier de 396 000 \$US pour couvrir une partie du coût de la stratégie d'élimination du bromure de méthyle.

13. Le calendrier estimatif pour la mise en oeuvre du projet est de cinq ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

14. Le Secrétariat a examiné le plan d'élimination à la lumière du rapport du Comité de mise en oeuvre à sa 32^e réunion, tenue à Genève les 17 et 18 juillet 2004. Le Secrétariat prend note du projet rigoureux et bien documenté préparé par le gouvernement des Philippines avec l'aide de la Banque mondiale.

Question stratégique en rapport avec la consommation de base de bromure de méthyle

15. À leur 15^e réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont pris note que les Philippines (entre autres pays visés par l'Article 5) ont déclaré, pour le bromure de méthyle, des données annuelles supérieures à leur niveau de gel de la consommation. En l'absence d'autres explications, on présume que les Philippines (entre autres Parties) ne respectent pas les mesures de réglementation du Protocole. Les Parties ont aussi demandé aux Philippines de présenter au Comité de mise en oeuvre, pour examen à sa prochaine réunion, une explication de leur excédent de consommation et des plans d'action avec repères dans le temps afin d'assurer leur prompt retour à la conformité. Les Parties ont aussi décidé de surveiller étroitement les progrès des Philippines (entre autres Parties) en ce qui concerne l'élimination du bromure de méthyle. Au rythme où ces Parties s'affairent à respecter les mesures de réglementation particulières au

Protocole, on devrait continuer de les traiter de la même façon que les Parties en règle (Décision XV/25).

16. À sa 32^e réunion, le Comité de mise en oeuvre a examiné une demande du gouvernement des Philippines visant à corriger sa consommation pour 1998 à 9,8 tonnes PAO. Ce qui ferait passer sa consommation de base de 8,01 à 10,3 tonnes PAO, et sa consommation de bromure de méthyle pour 2002 à 7,8 tonnes PAO, assurant ainsi son retour à la conformité. Par la suite, par le truchement de sa recommandation 32/16 et conformément au paragraphe 2 a) de la décision XV/19 des Parties au Protocole de Montréal (méthodologie de présentation des demandes pour révision des données de référence), le Comité de mise en oeuvre a demandé aux Philippines de présenter (par le Secrétariat de l'ozone), une copie du rapport d'expertise avec les résultats complets de la vérification, ainsi qu'une explication de la méthodologie utilisée pour la collecte et la vérification des nouvelles données de référence proposées. En se basant sur ce rapport, le Comité de mise en oeuvre examinera, à sa 33^e réunion en novembre 2004, la demande des Philippines pour une révision de ses données de référence.

17. Conformément à la recommandation 32/16, le gouvernement des Philippines a présenté tous les documents pertinents au Secrétariat de l'ozone pour examen par le Comité de mise en oeuvre. Les Parties examineront à leur 16^e réunion la demande de modification des niveaux de consommation de bromure de méthyle déclarés par le gouvernement des Philippines en 1998 et en 2002.

Date d'élimination du bromure de méthyle et niveau de financement demandé

18. La durée du projet est de 5 ans. À cet égard, le Secrétariat a discuté avec la Banque mondiale de la possibilité de réduire le temps de mise en oeuvre, en tenant compte du niveau relativement faible de consommation de bromure de méthyle aux Philippines (9 tonnes PAO), principalement utilisé pour la fumigation des produits et des structures; les technologies de remplacement déjà disponibles et mises en oeuvre aux Philippines (par ex., la phosphine); et l'infrastructure institutionnelle et technique du pays qui régleme les produits chimiques dans les sous-secteurs de l'agriculture et des produits. Cela étant, et du fait que le besoin d'équipements et de matériel supplémentaires requis pour mettre en oeuvre la technologie proposée est minimal, le Secrétariat a évalué que le coût du projet tel que présenté (395 000 \$US) était élevé.

19. Par la suite, la Banque mondiale a indiqué que le gouvernement des Philippines avait convenu de réduire de 2 ans le temps de mise en oeuvre du projet, et donc d'achever l'élimination des usages réglementés de bromure de méthyle d'ici 2009. La réduction du temps de mise en oeuvre a entraîné des rajustements aux coûts du projet (de 396 000 \$US à 330 000 \$US). Bien qu'une élimination plus rapide permettra de réduire les surcoûts du projet, l'élimination avancée du bromure de méthyle exigera un travail initial plus étendu (piloter les approches et former des fumigateurs) auprès des trois groupes d'utilisateurs et de leurs sous-secteurs respectifs. Les coûts supplémentaires associés à l'élimination et les coûts de surveillance ne portant pas sur la mise en oeuvre, de l'accroissement de la sensibilisation et de l'application après l'élimination jusqu'en 2015 seront couverts par le gouvernement des Philippines. Ces coûts ont été évalués à environ 220 000 \$US. Le niveau de financement convenu entre le Secrétariat et la Banque mondiale était de 330 000 \$US.

RECOMMANDATION

20. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager d'approuver la proposition de projet en tenant compte des observations du Secrétariat du Fonds et de toute décision que les Parties au Protocole de Montréal pourraient prendre en ce qui a trait à la modification de la consommation de bromure de méthyle déclarée par les Philippines pour 1998 et 2002. La décision alors prise par le Comité exécutif ne devra pas limiter la portée générale du Protocole de Montréal en ce qui concerne la non-conformité.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS PHILIPPINES

TITRE DU PROJET
AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination des CFC : programme annuel 2005	Banque mondiale
---	-----------------

TITRES DES SOUS-PROJETS

Plan national d'élimination des CFC : secteur de l'entretien/UGP (troisième tranche)	Suède
--	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles – Bureau de l'ozone des Philippines/Unité de gestion de projet

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2003 en date du 22 septembre 2004)

CFC-11	237,74		
CFC-12	1 184,65		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2003 en date du 22 septembre 2004)

SAO	Mousses	Réfr.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de trans.	Fumigènes
CFC-11	180,84	56,9	--				
CFC-12	--	1 182,50	2,15				

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

0

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total 2 200 071 \$US : Élimination totale de 301 tonnes métriques

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
(tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	3 055,9	1 528	1 528	458,4	458,4	458,4	0	
	Consommation maximum pour l'année	1810	1509	1360	453	400	300	0	
	Élimination grâce aux projets en cours								
	Élimination nouvellement ciblée	150	301	149	907	53	100	300	2 017,6*
	Élimination non financée								
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER									2 049,3*
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coûts finals du projet (\$US) : 10 575 410									
Financement pour l'agence principale : Banque mondiale		2 160 071	2 873 197	337 717	110 000				10 216 876
Financement pour la Suède		40 000	0	0	0				358 534
Financement total du projet demandé pour la mise en oeuvre l'année suivante		2 200 071	2 873 197	337 717	110 000				10 575 410**
Coûts d'appui finals (\$US)									
Coûts d'appui pour l'agence principale : Banque mondiale		186 006	248 588	20 795	5 500				
Coûts d'appui pour la Suède		2 000	0	0	0				
Total des coûts d'appui		188 006	248 588	20 795	5 500				896 787
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		2 388 077	3 121 785	358 512	115 500				11 472 197**
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)									5,24 \$US/kg PAO

*La consommation pour l'année de référence du projet (2001) a été de 2 049 tonnes PAO, y compris 31,7 tonnes PAO pour un projet de mousse régi par le PNUD qui a depuis été achevé. La quantité totale de CFC à éliminer en vertu du PNEC est de 2 017,6 tonnes PAO, les premières réductions ayant lieu en 2003.

**Financement total approuvé pour le PNEC (y compris la contribution de la Suède)

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la troisième tranche (2004) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour approbation globale
--------------------------------------	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

21. La Banque mondiale a présenté au 44^e réunion, au nom du gouvernement des Philippines, un document demandant le décaissement de 2 200 071 \$US pour le financement et de 188 006 \$US en coûts d'appui pour le programme annuel de mise en oeuvre 2005 du plan national d'élimination des CFC (PNEC) des Philippines. Ce document comprend :

- a) Partie I : Programme annuel des réalisations 2004;
- b) Partie II : Plan annuel 2005; et
- c) Partie III : Vérification de la consommation 2003.

Généralités

22. Le plan national d'élimination des CFC des Philippines a été approuvé à la 38^e réunion du Comité exécutif en novembre 2002, avec une valeur totale de 10 575 410 \$US et des coûts d'appui d'agence de 896 788 \$US approuvés en principe afin d'éliminer 2 017,6 tonnes PAO de CFC. Le plan sera mis en oeuvre sur une période de huit ans (2002-2009). La première tranche de 3 010 873 millions \$US et les coûts d'appui d'agence de 259 979 \$US ont été approuvés à la 38^e réunion en décembre 2002 pour la première phase (2002-2003), avec une élimination prévue de 31,7 tonnes PAO de CFC. La deuxième tranche a été approuvée à la 41^e réunion en décembre 2003 à un montant de 2 043 552 \$US pour la mise en oeuvre du plan de travail 2004, avec une élimination prévue de 150 tonnes PAO.

23. Les objectifs de réglementation visés en matière de CFC et le calendrier de décaissement en vertu de l'entente sont montrés au tableau suivant :

Tableau 1 : Calendrier de décaissement et objectifs de réglementation visés en vue de l'élimination totale des CFC aux Philippines (tonnes PAO et \$US)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Consommation maximale admissible de CFC	2 049,3	2017,6	1 960	1 810	1 509	1 360	453	400	300	0	
Réduction des projets en cours	-	31,7	-	-	-	-	-	-	-	-	31,7
Nouvelle réduction en vertu du plan	-	-	57,6	150	301	149	907	53	100	300	2 017,6
Réduction annuelle totale	-	31,7	57,6	150	301	149	907	53	100	300	2 049,3
Financement convenu (Élément I - Banque mondiale)	-	2 858 473	1 877 418	2 160 071	2 873 197	337 717	110 000	0	0		10 216 876
Coûts d'appui - Banque mondiale	-	248 663	160 968	186 006	248 588	20 795	5 500	-			870 520
Financement convenu (Élément II - Suède)	-	152 400	166 134	40 000	0	0	0	0	0		358 534
Coûts d'appui bilatéraux - Suède	-	11 316	12 952	2 000	0	0	0	0	0		26 268
Financement total convenu (\$)	-	3 010 873	2 043 552	2 200 071	2 873 197	337 717	110 000	0	0		10 575 410

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Total des coûts d'appui d'agence (\$)	-	259 979	173 920	188 006	248 588	20 795	5 500	0	0		896 788
Coût total pour le FM		3 270 852	2 217 472	2 388 077	3 121 785	358 512	115 500	0	0		11 472 198

24. Les versements en 2004 et pour les années subséquentes sont sous réserve du respect des conditions suivantes :

- a) Réalisation des limites visées de réduction et de consommation précisées au tableau 1 et des autres exigences en matière de rendement faisant partie du présent accord;
- b) Approbation du programme annuel de mise en oeuvre de l'année suivante; et
- c) Conformité aux objectifs décrits au tableau 12.2 du chapitre 12 du PNEC et au programme annuel de mise en oeuvre pertinent.

25. En outre, les paiements en 2004 seront décaissés sur confirmation que : les réductions convenues et les objectifs maximums de consommation visés indiqués au tableau 1 pour l'année précédente ont été réalisés; l'élimination des CFC a eu lieu; et une partie substantielle des activités prévues pour l'année précédente a été entreprise conformément au programme annuel de mise en oeuvre.

Progrès de la mise en oeuvre du programme annuel 2004

Niveau de réduction et d'élimination des CFC

26. Le niveau de consommation de CFC aux Philippines a été établi à 1 960 tonnes PAO pour 2003. La consommation vérifiée de CFC sur la base de l'importation réelle en 2003 a été confirmée à 1 422,4 tonnes métriques de PAO, ce qui était inférieur de 537,6 tonnes métriques de PAO à la consommation maximale admissible indiquée au tableau 1 de l'entente. L'estimation provisoire de la consommation de CFC indique que la consommation de CFC en 2004 ne dépasserait pas 1 523 tonnes PAO si l'on se base sur les contingents d'importation totaux émis par le gouvernement, ce qui est inférieur à la limite établie en vertu de l'entente. Le niveau de consommation finale de CFC sera fourni dans le rapport de vérification de 2005.

27. Sur la base des renseignements obtenus par le gouvernement en rapport avec le secteur de fabrication à base de CFC restant en 2003 et 2004, la réduction de la consommation a été de 150 tonnes PAO et elle a été réalisée dans le cadre des projets d'investissements achevés.

Mesures prises par l'industrie

28. La tendance est à la baisse en matière de consommation de CFC-11 et de CFC-12 aux Philippines, en raison du prix élevé de ces produits comparativement à celui des produits chimiques de remplacement et de l'effet positif des mesures mises de l'avant par le gouvernement pour éliminer les CFC. Le 13 avril 2004, une loi a été dûment signée confirmant l'interdiction d'utiliser des CFC dans la fabrication de nouveaux produits et équipements, loi qui interdisait spécifiquement l'utilisation de CFC comme agent de gonflage.

29. Le projet est actuellement en cours de mise en oeuvre et fournit de l'assistance technique aux fabricants de gaz lacrymogène utilisant du CFC-12 comme propulseur, ce qui permettra à l'industrie d'utiliser maintenant des solutions de remplacement du CFC. Le projet sera terminé durant le quatrième trimestre de 2004.

30. Des activités sont en cours afin de remplacer les inhalateurs à doseur à base de CFC par des inhalateurs à doseur sans CFC aux Philippines. La stratégie du gouvernement a été formulée par le truchement d'une série d'ateliers auxquels ont participé les importateurs et les grandes entreprises pharmaceutiques. On a mis sur pied un programme de sensibilisation destiné aux professionnels de la santé, aux patients et au public, afin d'effectuer une transition vers des solutions de remplacement pour les inhalateurs à doseur sans CFC ni SAO. Ce programme vise à informer et à éduquer les intervenants et les parties intéressées ainsi que le public, et à leur communiquer les informations concernant les prochains règlements pour l'élimination des inhalateurs à doseur contenant du CFC ou des SAO utilisés pour le traitement de la bronchite asthmatique et des maladies pulmonaires obstructives chroniques.

Activités de formation

31. Des activités de formation des formateurs sur la façon de réduire les émissions intentionnelles ou non intentionnelles grâce à l'amélioration des pratiques ont été entreprises aux Philippines. Trente-cinq formateurs ont déjà été formés. Huit autres sessions de formation sont prévues pour septembre et octobre afin de former 150 autres formateurs.

Formulation des politiques pour l'inspection des climatiseurs d'automobiles

32. Des consultations seront effectuées auprès du public avant de parachever l'émission de la politique en octobre 2004. Les règles de mise en oeuvre et les règlements interdisant l'utilisation de climatiseurs d'automobiles avec CFC avant l'immatriculation du véhicule seront rédigés et parachevés d'ici décembre 2004. Les inspecteurs du bureau du transport terrestre (Land Transportation Office - LTO) sont en formation dans tout le pays afin de pouvoir identifier les types de frigorigènes pour les climatiseurs d'automobiles. Quelque 306 inspecteurs du bureau du transport terrestre de divers bureaux régionaux et territoriaux du pays ont déjà été formés.

33. Afin de s'assurer que les normes de service sont améliorées dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles, on a élaboré, avec l'aide de la Suède, un code de bonnes pratiques pour ce secteur, code qui a été officiellement adopté le 18 juin 2004.

34. Des réunions ont été organisées avec les importateurs de frigorigènes afin de proposer l'installation d'un établissement pour la régénération des frigorigènes au pays. Des exemples de calculs pour la structure de ce système de régénération ont fait l'objet de discussion et ont été envisagés pendant la préparation de la proposition. Une liste des équipements requis pour cette installation et un diagramme des opérations pour les frigorigènes récupérés ont été préparés.

35. Le processus d'amendement des règles et règlements de mise en oeuvre visant l'accréditation des techniciens d'entretien et des ateliers d'entretien des équipements de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles a été amorcé aux Philippines afin d'améliorer les pratiques d'entretien et de réparation des systèmes de réfrigération à base de CFC et de réduire les fuites de frigorigène dans le système.

36. Le gouvernement a effectué des campagnes de sensibilisation du public ciblant les ateliers d'entretien d'équipement de réfrigération, les propriétaires d'équipements, le bureau du transport terrestre (LTO), et le public, par la dissémination d'information en rapport avec la politique gouvernementale sur les SAO, la publication d'articles dans les journaux, et l'organisation de séminaires sur la communication.

Politique, sensibilisation et formation

37. Le gouvernement des Philippines a organisé le lancement d'un atelier pour les agences d'exécution et les agences partenaires et rédigé une ordonnance de réglementation des produits chimiques pour les SAO. En septembre, 60 formateurs ont participé au premier lot de formation de 150 instructeurs techniques pour former les techniciens en réfrigération. Le système d'autorisation pour les SAO est mis en application en collaboration avec le bureau des douanes.

Vérification de la consommation de CFC en 2002

38. Comme le stipule l'entente, le gouvernement a commandé une vérification indépendante de l'élimination des CFC. Un consultant indépendant a procédé à la vérification des données sur la consommation de 2003 et sur l'élimination des CFC, afin de mieux comprendre le processus pour les années à venir. Une copie du rapport a été joint pour information à la demande de décaissement de la troisième tranche et elle est disponible sur demande. La consommation confirmée par la vérification a été de 1 422,4 tonnes PAO, ce qui correspond à la quantité déclarée en vertu de l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone. Le gouvernement a remis une révision des données déclarées. La réalisation de l'objectif de réduction de 2004 sera confirmée de manière similaire par un rapport de vérification dans le programme annuel 2006.

Programme annuel de mise en oeuvre pour 2005

39. En vertu du programme d'élimination des CFC de 2005 pour les Philippines, des activités particulières sont envisagées : limitation de l'importation de inhalateurs à doseur à base de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur; achèvement de la conversion des fabricants de mousse et d'équipement de réfrigération à des technologies sans CFC; maintien de la formation pour les inspecteurs du bureau du transport terrestre, ce qui empêcherait la reconversion des climatiseurs d'automobiles avec HFC; parachèvement et mise en application dans sa totalité du code des bonnes pratiques pour l'entretien de l'équipement de réfrigération; parachèvement et mise en oeuvre du programme de régénération des frigorigènes; et poursuite de la campagne de sensibilisation du public.

40. Le budget du programme 2004 est le suivant (\$US) :

Subvention pour l'achat d'équipement d'entretien du matériel de réfrigération	821 482
Subvention pour l'achat d'équipement d'entretien des climatiseurs d'automobiles	1 043 152
Coûts d'installation de l'infrastructure pour la régénération des CFC	85 437
Total partiel	1 950 071,00
Mise en oeuvre du projet et unité de surveillance	250 000
Total global	2 200 071

41. Le gouvernement de la Suède fournira le soutien au projet mise en oeuvre et l'unité de surveillance au coût de 40 000 \$US dans le contexte de son élément bilatéral.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

42. Le Secrétariat a pris note que des ressources ont été approuvées pour les activités de 2003 et de 2004 en rapport avec les subventions pour l'achat d'équipement d'entretien du matériel de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles qui n'a pas été utilisé. Des ressources supplémentaires sont demandées pour ces activités dans le plan de travail de 2005. On a demandé à la Banque mondiale de clarifier l'état de la mise en oeuvre des activités ci-dessus, en particulier la mise en oeuvre du programme de subvention et les fonds renouvelables. La Banque mondiale a expliqué que l'acquisition de l'équipement d'entretien du matériel de réfrigération et des climatiseurs d'automobiles est en cours. L'acquisition d'équipements de plus de 1,0 million \$US a été avalisée par le comité national d'adjudication et le décaissement est prévu au cours des prochains mois. L'acquisition d'équipement de formation est sous réserve de l'achèvement d'une série d'activités en cours, comme la formation des formateurs, le parachèvement du système d'accréditation et des programmes d'enseignement, et la certification des techniciens d'entretien.

43. Le Secrétariat a attiré l'attention de la Banque mondiale sur la recommandation du Comité exécutif en rapport avec la mise en oeuvre des programmes de récupération, de recyclage et de régénération, et à la formulation des récentes ententes : « Le programme de récupération et de recyclage du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération serait mis en oeuvre par étape afin que les ressources restantes puissent être réaffectées à d'autres activités d'élimination, comme la formation supplémentaire ou l'acquisition d'outils d'entretien, si les résultats proposés ne se concrétisaient pas, et il serait étroitement surveillé. » Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale de s'assurer que la recommandation du Comité exécutif en rapport avec les activités de récupération et de régénération soit reflétée dans le programme de travail 2005. La Banque mondiale s'est dite d'accord avec la proposition du Secrétariat. Les Philippines commenceront par une activité pilote de récupération et de recyclage dans la région de Manille au début de 2005, à l'aide d'un système de bons pour distribuer l'équipement au premier lot d'ateliers d'entretien employant les techniciens ayant reçu une formation. Les leçons apprises à cette étape seront utilisées dans les activités futures de récupération et de recyclage au pays.

RECOMMANDATION

44. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième tranche du projet plus des coûts d'appui d'agence, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel 2005	2 160 071	186 006	Banque mondiale
b)	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel 2005	40 000	2 000	Suède